

Saint-Denis, le

## Décision portant approbation du bilan de concertation

---

### Amélioration de la desserte ferroviaire entre les gares de Colomiers et de L'Isle-Jourdain (Ligne 648 000 Toulouse-Auch)

La directrice générale adjointe Clients et Services de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-28,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau, notamment l'article 13 des statuts annexés,

Vu délibération du Conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 29 janvier 2020 portant nomination du Président-Directeur Général de SNCF Réseau,

Vu la décision du 25 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Président-Directeur Général au directeur général adjoint Clients et Services,

Vu les articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 du code de l'urbanisme,

Vu la décision du 4 septembre 2019 portant organisation de la concertation relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire entre les gares de Colomiers et de L'Isle-Jourdain (Ligne 648 000 Toulouse-Auch)

**Approuve le bilan de la concertation relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire entre les gares de Colomiers et de L'Isle-Jourdain (Ligne 648 000 Toulouse-Auch) tel qu'annexé à la présente décision.**

DocuSigned by:  
  
05A2A0A1D5E3453...  
Isabelle DELON